

Enclencher le changement d'échelle nécessaire de la loi de transition énergétique ainsi que du futur paquet économie circulaire européen.

Créer 45 000 à 70 000 emplois verts en développant le réemploi et la réutilisation dans les structures de solidarité.

Compenser la baisse de la dépense publique par un nouveau système de financement.

Soutenir l'insertion des plus précaires et la solidarité.

Accompagner la mobilisation des citoyens pour un changement vertueux de paradigme dans la gestion des déchets.

MOTIFS :

Ressourceries, associations Emmaüs, recycleries, toutes ont en commun d'être des acteurs de l'économie-circulaire. Toutes œuvrent localement au service des deux objectifs prioritaires en matière de gestion des déchets : la prévention et la réutilisation.

Elles représentent une opportunité remarquable pour le secteur de l'environnement : bien qu'elles travaillent sur de faibles volumétries au regard de la masse globale de déchets, elles sont les spécialistes de la mobilisation des citoyens pour le changement des comportements et font de leur ouvrage quotidien un vecteur d'insertion pour les populations les plus précaires.

En contraste avec le secteur de l'occasion, elles réemploient tous les biens courants, y compris ceux à faible valeur ajoutée et impactent positivement la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence des produits.

Depuis le Grenelle 2009 qui priorise la prévention et la réutilisation sur le recyclage, puis l'incinération et enfin l'enfouissement, le maillage du territoire français en Ressources, associations Emmaüs et recycleries est en nette progression, mais bien en deçà des enjeux. En effet, ces modèles de structures agissent dans un cadre législatif ambigu et encore flou en matière de réemploi. Fondées sur l'historique de la solidarité, ces structures se sont majoritairement constituées autour du bénévolat et de dispositifs d'aides à l'insertion, ainsi que sur un ensemble de dispositifs très pluriels pouvant aller de la cohésion sociale, aux appels à projets pour la prévention des déchets, en passant par l'éducation à l'environnement.

En tant que secteur pourvoyeur d'emplois adaptés aux personnes peu qualifiées - mais aussi formateur aux métiers indispensables à l'avenir des territoires (artisanat, réparation, logistique, *makers* etc.) - le réemploi représente un gisement potentiel d'emplois extrêmement dense sur le secteur de la gestion des déchets.

Ainsi, lorsque 10 000 tonnes sont collectées, leur traitement par le secteur du réemploi solidaire génère 850 Équivalents Temps Pleins (ETP), contre 31 pour les centres de tri publics, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement.

De plus, en collectant les objets et déchets pouvant être réutilisés, les structures du réemploi réalisent un travail de tri fin qui participe à l'augmentation des quantités recyclées. Environ 50% des gisements collectés sont redirigés vers les bonnes filières de recyclage.

La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) ambitionne pour 2020 la diminution de 10% de la quantité globale de déchets produits, mais aussi de diviser par 2 les quantités de déchets enfouis, et d'augmenter de 55% la quantité de déchets recyclés et compostés en 2025.

Les futurs objectifs du paquet Économie Circulaire devant être adoptés par l'Europe avant la fin de l'année s'annoncent encore plus ambitieux.

Pour accompagner ce changement d'échelle, Ressources, associations Emmaüs, recycleries constituent une opportunité de taille : un très fort potentiel d'emplois et de mobilisation pour les citoyens français. En dotant le secteur du réemploi de moyens adaptés, il pourrait être possible de développer plus de 2000 nouveaux équipements de proximité générant entre 45 000 et 70 000 nouveaux emplois à horizon 2025/2030.

Les cadres actuels de la réglementation tant européenne que française du champ de l'environnement offrent déjà le terreau d'un développement sans précédent de ce secteur particulièrement dense en emploi et remarquablement vertueux d'un point de vue environnemental, économique et social.

Assuré de ses modèles de fonctionnement par plus de 40 années d'expérience, le secteur du réemploi solidaire est à l'aube d'un choix politique qui fera de lui soit un champ d'activités en possible récession, car très dépendant de subventions locales, soit l'avant garde d'un changement de paradigme pour la gestion des déchets, au service de la mobilisation citoyenne et des solidarités.

OBJECTIFS :

- Création d'un dispositif de financement adapté au secteur du réemploi.
- Développement de plus de 2000 nouveaux équipements, dotant ainsi les territoires d'une structure de proximité pour 25 000 habitants. (À titre comparatif, la France compte une déchetterie pour 14 000 habitants.)
- Création de plus de 40 000 nouveaux emplois verts et solidaires pour 2025 et 70 000 pour 2030.

MOYENS :

- Orienter de façon pérenne et sécurisée, une partie des financements des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) vers le soutien au réemploi pour :
 - Financer pour la création de nouvelles structures, le développement et l'innovation.
 - Financer le fonctionnement : la part actuellement dévolue au réemploi (comparée notamment aux financements orientés vers le recyclage) est infime et variable selon les filières.
- Créer pour cela un organisme spécifique du réemploi et de la solidarité (une forme d'éco-organisme) dont la gouvernance associerait l'ensemble des acteurs du réemploi solidaire et les pouvoirs publics :
 - Qui serait en charge de la collecte des flux financiers en provenance des filières existantes.
 - De la redistribution de ces fonds aux acteurs du secteur.
 - De l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan du développement.

PROPOSITIONS DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES :

- Élargissement du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs aux objets non couverts par la réglementation (Équipement de loisir, ustensiles, jouets, cycles etc.). Environ 50% des biens en fin de vie éligibles au réemploi ne sont pas couverts par une REP.
- Fixer des objectifs réglementaires de réemploi de 10% des déchets des ménages, 5% des déchets des entreprises et 5% des déchets du bâtiment.

Attention : pour maximiser la création de valeur et d'externalités positives, il est important de borner cet ensemble de mesures par des critères de non-lucrativité afin de garantir l'impact fédérateur (pour changer les pratiques), mobilisateur (participation des habitants pour l'apport volontaire des objets, bénévolat), et social (accompagnement des précaires, formation) mais aussi pour pérenniser les acteurs historiques de la solidarité sur le secteur.

Pourquoi le réemploi pour l'environnement ?

- Booster la prévention de la production de déchets, objectif prioritaire au recyclage dans la loi de transition énergétique ; réintégrer des visions locales de la gestion de nos déchets.
- 25% des Déchets des Ménages pourraient faire l'objet d'un réemploi, il serait possible d'en réemployer 10% et ainsi d'éviter leur gaspillage.
- Créer des structures de mobilisation et d'éducation collectives, tournées vers les notions de bien commun et d'intérêt général à très fort potentiel de mobilisation.
- Impliquer les citoyens dans des processus de gestion des externalités négatives induites par leurs propres modes de consommation, et participer activement au changement des comportements.
- Former les futurs métiers verts indispensables à la résilience des territoires face à la crise environnementale : artisanat, mécanique, électronique, métiers techniques pluridisciplinaires.
- Augmenter les quantités de déchets dirigés vers les filières de recyclage.

Pourquoi le réemploi pour l'emploi et l'économie ?

- Lorsqu'il est porté par les acteurs qui lient l'action sociale à la question environnementale, le réemploi crée 880 ETP pour 10 000 tonnes traitées contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement.
- Le réemploi solidaire favorise la préservation de valeurs matérielles et économiques sur les territoires ainsi que les circuits courts.
- Former aux métiers verts de demain.
- Lorsqu'elle est fondée sur un principe non-lucratif, l'action de réemploi s'ancre sur un territoire local au travers de sa gouvernance, de sa gestion désintéressée, mais aussi de sa capacité à mobiliser donateurs et bénévoles. Elle crée ainsi des emplois locaux, non dé-localisables et mobilise les citoyens sur les questions du déchet, du tri et les solutions aux problématiques environnementales.
- Le potentiel d'innovation au sein des structures de réemploi reste très fort du fait des ressources matérielles et des compétences en présence. (Ex : lien avec la mode et le design, la mobilité active, lien avec les fab-labs et la création numérique, développement du recyclage non-industriel et local, etc.)

Pourquoi le réemploi pour l'inclusion sociale et les solidarités ?

- créer des emplois porteurs de sens et intégrés dans les tissus sociaux locaux ;
- proposer des métiers adaptés, pertinents et pluriels pour les processus d'insertion ;
- bâtir des « réseaux » d'entraide et de coopération (exemple : Communautés Emmaüs, Pôles Territoriaux de Coopération Économique etc.) ;
- soutenir les personnes et organisations locales par la redistribution des biens à bas coût et / ou gratuitement (centres sociaux, écoles, crèches, SDF, associations locales, etc.) ; (Une structure de réemploi peut rayonner auprès d'autres initiatives dont les spectres peuvent aller de la création artistique aux maraudes de rue en passant par les initiatives de citoyens)
- soutenir la mobilisation citoyenne et le lien social (pour toutes les strates de population) par des équipements conçus spécifiquement pour répondre à des problématiques locales.